

Par décret, le ministère des solidarités et de la santé a mis en œuvre un outil de certification des décès totalement dématérialisé qui vise à terme à remplacer le certificat manuscrit (dit papier bleu).

Cet outil permet de déclarer les certificats de décès de manière électronique via un site web (disponible [ICI](#)) ou une application mobile sécurisés. Les différents volets sont transmis en temps réel vers les institutions dédiées (état-civil, INSEE, Organisme de Pompes Funèbres, ...) par voie électronique. **Concernant l'application mobile, la déclaration est également possible même si vous n'avez pas de connexion réseau** au moment où vous l'utilisez.

Le déploiement de cet outil se fait progressivement. La crise sanitaire liée au Covid-19 que traverse actuellement la France a conduit les pouvoirs publics à accélérer l'accès à la dématérialisation complète afin de récupérer les informations liées à la mortalité le plus vite possible et ainsi participer au renforcement de la veille sanitaire.



Vous recevez cette communication car **la commune de votre lieu d'exercice est raccordée à CertDc : nous vous demandons, dès à présent de déclarer via CertDc ou CertDc Mobile les décès survenus dans votre commune.**

Si vous certifiez un décès lors d'un déplacement et que vous utilisez CertDc mobile, vous pourrez vérifier que la commune du lieu de décès est bien raccordée dès le début de la saisie du certificat.

De nouvelles communes sont raccordées régulièrement à CertDc. Pour trouver la liste complète à jour, cliquez [ICI](#). N'hésitez pas à la consulter si vous êtes amené à certifier des décès sur d'autres communes que celle de votre lieu d'exercice.

### Comment utiliser CertDc

1. Consultez le guide de prise en main CertDc en cliquant [ICI](#)
2. Tester la saisie du certificat sans procéder à une création de compte en cliquant [ICI](#)
3. Pour obtenir un compte, envoyer un mail au support (coordonnées ci-dessous)
4. Des questions persistent ?
  - Retrouvez [ICI](#) les tutoriels d'utilisation CertDc ou contacter le support

### Contact support CertDc

➤ Contact support [certdc.cepidc@inserm.fr](mailto:certdc.cepidc@inserm.fr) Lun-Jeu 08h-18h30 et Ven. 08h-18h **01.49.59.19.37**  
Sam. **01.44.76.97.44**

### CertDc aujourd'hui

Accessible sur les mobiles



DISPONIBLE SUR

0 formulaires papiers mairies

Transmission en temps réel aux acteurs

Attestation sur l'honneur CPAM générée

**+ 1800**  
Communes actuellement déployées

**349 917**  
Utilisateurs CertDc

**160 121**  
Certificats électroniques générés en 2020